DEPARTEMENT DU GARD

UZES
Mairie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/03/2025

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	21	25

Date convocation 05/03/2025
Date d'affichage 05/03/2025
N° Délibération 2025-01-02
Secrétaire Séance Julien HURARD

L'An **Deux Mille Vingt Cinq, le 11 mars à 18 heures,** le Conseil Municipal de la Ville d'UZES régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

Présent(e)(s) : M. Jean-Luc CHAPON, M. Fabrice VERDIER, Mme Marie-Françoise VALMALLE, M. Jacques CAUNAN, Mme Muriel BONNEAU, M. Thierry de SEGUINS COHORN, Mme Fanny CABOT, M. Bernard POISSONNIER, Mme Sophie MARINOPOULOS, Mme Isabelle VILLEFRANCHE, M. Franck SEROPIAN, M. Jérôme AUJOULAT, M. Olivier CLEMENT, Mme Sylvie LOPEZ, Mme Anne-Sophie LAUTHIER, M. Guy ATTIGUI, Mme Sandra ROLLET, M. Julien HURARD, Mme Hélène GILET, M. Jérôme MAURIN, M. Christophe CAVARD.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : M. Gérard BONNEAU (pouvoir à Mme Fanny CABOT), Mme Laurence JACQUEMART (pouvoir à M. Jean-Luc CHAPON), M. Romain BETIRAC (pouvoir à M. Guy ATTIGUI), Mme Delphine DEJEAN (pouvoir à Christophe CAVARD.

Absent(e)(s) non représenté(e)(s) : , Mme Séverine PEUCHERET, Mme Amandine BRUNEL, Mme Alexandra REBOUX, Mme Anne-Marie DESBOS.

Objet : Création d'un poste d'Ingénieur

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.313-1 et L.332-8,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant qu'en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable au Comité Social Territorial,

Vu le budget de la Ville d'Uzès,

Vu les Lignes Directrices de Gestion du 7 novembre 2023 ;

Considérant qu'un agent est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Ingénieur au titre de la promotion interne du Centre de Gestion du Gard et qu'il occupe un poste en adéquation avec les fonctions occupées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- Décide la création de 1 poste d'Ingénieur à temps complet
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Le secrétaire de séance,
Julien HURARD

MAIRIE D'UZÈS (Gard)

Le Maire d'Uzès,
Jean-Luc CHAPON

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à comter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture le :
et publication sur le site de la ville le : 13 MARS 2025

REÇU EN PREFECTURE
le 13/03/2025
Application agréée E-legalite.com